

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 146 Vœu relatif à la création de zones piétonnes pour faciliter les déplacements en extérieur pendant le confinement.

Le Conseil de Paris,

Considérant la propagation du virus Covid-19 dans le monde depuis décembre 2019 et la crise sanitaire qu'il continue d'engendrer ;

Considérant le caractère global de cette crise sanitaire dont les impacts en termes de santé publique, mais aussi sociaux et économiques, touchent tous les Etats du monde ;

Considérant les bouleversements profonds du quotidien engendrés par les différents décrets qui se sont succédés depuis le début de la crise sanitaire et la grande capacité d'adaptation et de résilience que les citoyen·ne·s ont dû mobiliser malgré les évolutions rapides et parfois contradictoires des restrictions sanitaires ;

Considérant les dernières mesures annoncées au cours de l'allocution présidentielle du 31 mars 2021 et l'émergence de nouvelles restrictions aux effets à nouveau conséquents sur les activités quotidiennes, les habitudes ou les moyens de subsistance de nombreuses personnes ;

Considérant que les nouvelles mesures en vigueur pour lutter contre la propagation du Covid-19 repoussent le couvre-feu à 19h et recommandent aux Français·e·s de maintenir une distance de deux mètres pour éviter la transmission du virus ;

Considérant les récentes études scientifiques qui concluent que lorsqu'on respecte les gestes barrières la transmission du virus en extérieur est beaucoup plus faible qu'en intérieur, conclusions partagées par Pascal Crépey, enseignant-chercheur au département d'épidémiologie et de biostatistiques de l'Ecole des hautes études en santé publique qui déclarait début mars « *qu'il est fort probable que le risque de cluster en extérieur soit très limité voire quasi-nul* ».

Considérant que le Gouvernement adopte une stratégie encourageant les Français·e·s à profiter des espaces extérieurs pour s'aérer et se divertir en respectant les gestes barrières ;

Considérant la dégradation de la santé mentale des parisien·ne·s, notamment celle des enfants, et la nécessité pour la Ville de favoriser toutes les activités extérieures possibles ;

Considérant la taille moyenne des logements parisiens, plus petite que la moyenne nationale et considérant que 40 % des appartements parisiens font moins de 40m² ;

Considérant la très forte densité de Paris, entraînant parfois une congestion de l'espace public et le désir exprimé par les Parisien·ne·s de se réapproprier leur ville ;

Considérant la nécessité de permettre au plus grand nombre de parisien·ne·s de profiter de l'espace public en toute sécurité sanitaire ;

Considérant l'action de la Ville en matière de piétonisation, notamment le succès de l'opération Paris Respire qui permet de piétonner chaque dimanche les cœurs de quartiers ainsi que les lieux de forte affluence parisienne et touristique ;

Sur proposition de Fatoumata KONÉ, Corine FAUGERON, Frédéric BADINA et les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris étudie la possibilité de créer rapidement des nouveaux quartiers provisoires Paris Respire, notamment dans les zones les plus fréquentées, les quartiers les plus denses et les plus faiblement dotés en espace verts.